



Achat, possession et consommation de cannabis

Par **lunala**, le **25/11/2015** à **09:34**

bonjour,rnj' aimerais si possible avoir votre aide sur ce qui vient de m'arriver:rnj' ai commandé du cannabis sur le darknet, a la base ca devait etre 5 grammes + bonus et comme j'ai payé avant de recevoir l'enveloppe, la personne m' a promis de mettre plus et il y avait donc 10 grammes au final.rnJe me suis évidemment fait prendre, les policiers sont venus chez moi, m'ont enmené en garde a vue (interrogatoire, cellule, fouille chez moi, prise d'empreintes, photos, adn,etc...).A la base ils venaient pour trafic mais se sont vite rendu compte que j' etais un consommateur (je crois). J' ai ete tout de suite honnete et leur ai tout raconté, que je fumais depuis 20 ans mais que j avais arrêté il y a 3 ans avec l'aide d'une association mais ai malheureusement pris quelques libertés ces derniers mois, par betise vraiment..je suis ressorti du commissariat en fin de journée avec une convocation au tribunal en mai mais sans aucune information complémentaire.Comme j'etais et je suis toujours un peu terrorisé, je n' ai pas assez developpé le sujet et je ne sais pas ce que je risque, ce que je dois faire pour préparer le proces etc...je suis complètement perdu...si quelqu'un pouvait prendre quelques minutes a m'expliquer les consequences de mon idiotie ce serait vraiment gentil...

Par **lunala**, le **25/11/2015** à **10:16**

j'ai oublié de préciser que je n'avais avant cette histoire, pas de casier judiciaire

Par **amajuris**, le **25/11/2015** à **13:59**

bonjour, rnla réponse dépend de l'incrimination qui sera retenue.rnsi on retient

l'importation, l'article 222-36 du code pénal prévoit dix ans d'emprisonnement et de 7 500 000 euros d'amende. rnsi on retient la détention, l'acquisition de stupéfiants l'article 222-37 prévoit les mêmes peines. rnce sont des peines maximales. rnje pense que vous devriez consulter un avocat pénaliste. rnsalutations

Par **lunala**, le **25/11/2015 à 16:24**

bonjour, je vous remercie pour votre réponse, j'avoue être complètement paniqué par celle-ci. Je n'ai pas les moyens de prendre moi-même un avocat et ai peur qu'un commis d'office ne risque de me faire avoir la peine maximum. Je ne suis réellement qu'un consommateur et ces peines me paraissent affolantes... je vais essayer je pense de trouver en premier lieu un conseil juridique gratuit comme en font je crois certaines communes